

Revue de Presse

C_CHAMBRE DES AVOUES

vendredi 07 août 2009

S O M M A I R E

vendredi 07 août 2009

CHAMBRE DES AVOUES

Appelés à disparaître, les avoués se rebiffent et en appellent à l'Assemblée nationale

1

France Soir .- 07/08/2009

CHAMBRE DES AVOUES



JUSTICE ● Près de 2.000 employés menacés de chômage à l'horizon 2011

Appelés à disparaître, les avoués se rebiffent et en appellent à l'Assemblée nationale

Alexandra Gonzalez

Dès septembre prochain, l'Assemblée nationale devra statuer sur le sort réservé aux avoués et aux employés de leurs cabinets, la profession étant amenée à disparaître définitivement.

« C'est une loi qui, en l'état, est encore très imparfaite. » Voici comment Gilles Bourdouleix, député UMP, qualifie pour *France-Soir* le projet de loi sur la suppression des avoués, pour lequel il a été nommé rapporteur. Des propos qui devraient rassurer ces juristes chargés de représenter les justiciables en cour d'appel, et les salariés de leurs cabinets. Cette profession méconnue doit disparaître définitivement le 1^{er} janvier 2011, suite à une réforme entreprise par l'ex-garde des Sceaux

Rachida Dati, en juin 2008. Le projet de loi, qui doit passer dès la rentrée devant l'Assemblée nationale, devrait, selon le député Bourdouleix, comporter de nombreux amendements. Pourtant, dès janvier prochain, certaines des 236 études commenceront à fermer leurs portes, entraînant le licenciement forcé de 1.850 employés. Des femmes dans 98 % des cas, qui ont en moyenne 43 ans, et qui craignent énormément pour leur avenir. Lors d'une précédente manifestation, en mars dernier, Alexandrina, 49 ans, nous résumait ainsi la situation : « Trop jeunes pour la retraite, trop vieux pour retrouver un emploi! »

Une ministre plus conciliante

Les conditions de départ sont, pour le moment, assez délicates : un plafond de 25 ans d'ancienneté a été fixé, alors que 30 % de la profession les dépasse, et ces plus anciens toucheront au maximum 14 mois de salaire.

Franck Nunes, 46 ans, préside l'ANPANS, l'Association nationale du

personnel des avoués non syndiqués. Hier, l'association a adressé un courrier à l'ensemble des parlementaires, pour les sensibiliser avant le vote de la loi. Franck Nunes affirme ne pas vouloir porter de jugement sur le bien-fondé de cette réforme, mais ne comprend pas que « l'Etat n'assume pas ses responsabilités ». « L'ex-ministre Rachida Dati a décidé de mettre sur le carreau presque 2.000 personnes. Ce que nous demandons, c'est que tous ces salariés soient réembauchés par l'Etat, que ce soit dans des greffes ou dans des ministères. Ce qui compte, c'est retrouver un travail par la suite. » « Une piste à explorer », reconnaît Gilles Bourdouleix. « Il faut faire en sorte que le traumatisme soit moindre pour les avoués et pour leurs employés. »

Franck Nunes dit attendre beaucoup de l'arrivée de Michèle Alliot-Marie au poste de garde des Sceaux, avec qui le dialogue lui semble plus aisé. « Elle m'a reçu il y a peu de temps. Elle semble plus ouverte que M^{me} Dati. Nous gardons espoir. » ■



Dès janvier prochain, certaines des 236 études d'avoués vont commencer à fermer leurs portes.

Photo AFP/Michel Gagne